

est porté « confirmation par Etienne, fils de Guillaume Bozon de Condrieu, d'une sentence arbitrale intervenue entre son père et G. d'Urgel (22), prieur de Chavanay, au sujet de la dime d'une vigne et d'un moulin situés audit Chavanay. » Une autre, datée du 1<sup>er</sup> avril 1300, où est cité comme arbitre Humbert de Varey, prieur de Chavanay, en compagnie de Jean, prieur de Saint-Julien-en-Jarez ; une dernière enfin du 24 avril 1309, où il s'agit d'un différend à trancher, « Uffredo de Vego, priore de Chavaney. »

Ces quelques extraits sont suffisants pour montrer le rôle relativement important que jouaient alors les prieurs de Chavanay. Les dignitaires appartenaient aux meilleures et plus grandes familles de l'époque : tels, les Varey, dont certains membres se firent plus tard protestants, tels surtout les d'Urgel issus des barons de Saint-Chamond-Saint-Priest.

Mais en 1315 (12 novembre - 2 décembre) (23), fut décrétée l'union du prieuré de Chavanay à la *pitancerie* d'Ainay, avec apport à cette dernière, des émoluments, ressources y affectés. C'était la suppression totale du prieuré, ainsi que le démontre le récit ci-après : *Volentes et constituentes quod dictus prioratus de Chavanay situs in diocesi Viennensi, amodo nomen prioratus non habeat, sed nomen dicti prioratus ex nunc extinctum et suffocatum remaneat, tanquam, etc.* (24).

A partir de cette époque, Chavanay devint paroisse. C'était l'abbé d'Ainay qui nommait à la cure, alors que le chapitre de Saint-Pierre de Vienne nommait à celle de

(22) Ce Guichard d'Urgel ou Durgel, qui était prieur de Chavanay en 1266, avait été auparavant prieur de Thonon, en Savoie, en 1249. C'était toujours le même diocèse, *pagus Viennensis*.

(23) Charte 44 du *Grand cartulaire d'Ainay*.

(24) Page 244, *Chartularium Athanacense*, tome II.